



Réf. Farde e-Assemblées : 2413143

N° OJ : 98

Projet d'Arrêté - Conseil du 06/09/2021

Objet : Asbl "Change".-Festivités autour de la remise des reliques de Patrice Lumumba à ses ayants droits.- Octroi d'un subside.

Le Conseil communal,

Vu l'article 117 de la Nouvelle Loi Communale;

Vu les sommes prévues à l'article 84201/33202, à l'article 76201/33202 et l'article 15001/33202 du budget ordinaire 2021;

Considérant que 60 ans après l'arrestation et l'assassinat de Patrice Lumumba, la justice belge a ordonné le rapatriement symbolique des reliques du héros à ses "ayants droits";

Considérant qu'en tant qu'association qui promeut la culture et l'histoire, "Change" asbl a tenu à participer à l'organisation des festivités autour de la remise des reliques, qui se déroulent du 18 juin au 02 juillet à Bruxelles.

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article unique : Un subside total de 9.000,00 EUR est octroyé au profit de l'asbl "Change", soit 4000,00 EUR engagés à l'article 84201/33202, 4.000,00 EUR engagé à l'article 76201/33202 et 1.000,00 EUR engagés à l'article 15001/33202 du budget ordinaire 2021 pour les activités organisées dans le cadre de la remise des reliques de Patrice Lumumba à ses ayants droits.

Annexes :